Tintometer[®] Group Water Testing



phone: +49 (0)231 94510-0

e-mail: sales@lovibond.com

phone: +44 1980 664800

e-mail: SDS@lovibond.uk

Page: 1/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 16.11.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: T-CAL® Standard 0.02 NTU
- · Code du produit: 424-0, 194280-0, 194281-0
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Emploi de la substance / de la préparation: Standard liquide pour calibrage
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Fournisseur :

Tintometer GmbH Schleefstraße 8-12 44287 Dortmund Made in Germany www.lovibond.com

The Tintometer Limited Lovibond® House Sun Rise Way Amesbury Wiltshire SP4 7GR United Kingdom

· Service chargé des renseignements :

e-mail: sds@lovibond.com

Département "sécurité des produits"

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03

Langue: anglais et français

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié comme dangereuse selon le règlement CLP.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- Indications complémentaires:

EUH208 Contient formaldéhyde. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

- · 2.3 Autres dangers Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- · Description: solution aqueuse

(suite page 2)

Page : 2/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 16.11.2022

Nom du produit: T-CAL® Standard 0.02 NTU

(suite de la page 1)

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Indications générales : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min). Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· après ingestion :

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

manifestations allergiques

faibles irritations possible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
- · Conseil pour les non-secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante

- · Conseil pour les secouristes: Équipement de protection : voir section 8
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

(suite page 3)

Page : 3/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 16.11.2022

Nom du produit: T-CAL® Standard 0.02 NTU

(suite de la page 2)

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
- Conseils pour une manipulation sans danger : Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
- · Mesures d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Eviter tout contact avec la peau

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans un endroit frais.
- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre les effets de la lumière

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

- · Température de stockage recommandée : 5°C 25°C
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :			
CAS: 50-00-0 formaldéhyde			
VLEP (France)	Valeur momentanée: 0,74 mg/m³, 0,6 ppm Valeur à long terme: 0,37 0,5* mg/m³, 0,3 0,62* ppm C1B, M2,*:jusqu'au 11.07.24 l'embaumement		
BOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 0,74 mg/m³, 0,6 ppm Valeur à long terme: 0,37 (0,62)* mg/m³, 0,3 (0,5)* ppm Skin sens:*health/funeral/embalming till 11/7/24		

Skin sens;*health/funeral/embalming till 11///24

VL (Belgique) Valeur momentanée: 0,38 mg/m³, 0,3 ppm

C, M;

VME (Suisse)

Valeur momentanée: 0,74 mg/m³, 0,6 ppm

Valeur à long terme: 0,37 mg/m³, 0,3 ppm

S C1b SSc;MAK eingehalten: Kein erh. Krebsrisiko

Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 05.2021

BOELV (Union Européenne): EU 2022/431 VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Procèdures recommandées de contrôle:

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent s satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

- · Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Mesures d'ordre technique:

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.

(suite page 4)

Page: 4/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 16.11.2022

Nom du produit: T-CAL® Standard 0.02 NTU

(suite de la page 3)

· Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· Protection des mains :

Éviter un contact direct avec le produit le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation.

Utilisez des gants de protection lors du transfert de la solution.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Porter des gants en cas de rupture / fuite.

Matériau des gants

caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Autres mesures de protection (Protection du corps): Vêtements de travail protecteurs.
- · Protection respiratoire :

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

- · Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre ABEK
- · Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
 État physique liquide
 Forme: Liquide
 Couleur: incolore

· Odeur : inodore · Seuil olfactif: Non applicable.

· Point de fusion/point de congélation : 0°C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition100°C (CAS: 7732-18-5 eau)InflammabilitéCe produit n'est pas inflammable.Propriétés explosives :Le produit n'est pas explosif.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure:
supérieure:
Point d'éclair:
Température d'inflammation:
Température de décomposition:

Non applicable.
Non applicable.
Non applicable.
Non déterminé.

· pH neutre
· Viscosité cinématique Non déterminé.

Solubilité

· l'eau : entièrement miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) sans objet (mélange).

Pression de vapeur à 20°C: 23 hPa (CAS: 7732-18-5 eau)

Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20°C: ~1 g/cm³
 Densité relative: Non déterminé.
 Densité de vapeur relative Non déterminé.
 Caractéristiques des particules Sans objet (liquide).

· 9.2 Autres informations

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

· Autres caractéristiques de sécurité

Propriétés comburantes: Non

Autres indications

· Teneur en substances solides : 0 %

· Teneur en solvants :

· solvants organiques <0,1 %

(suite page 5)

Page : 5/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 16.11.2022

Nom du produit: T-CAL® Standard 0.02 NTU

(suite de la page 4)

· eau : >99,1 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité voir section 10.3
- · 10.2 Stabilité chimique Stable à température ambiante
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions violentes avec:

Les partenaires réactionnels connus de l'eau.

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Voir chapitre 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 50-00-0 formaldéhyde

Oral	LD50	100 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	270 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	3 mg/l (vapeur)

- de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Informations sur les composants : Contient formaldéhyde. Peut produire une réaction allergique.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· Autres informations

Selon les informations dont nous disposons, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques des substances mentionnées au chapitre 3 n'ont pas fait l'objet d'études approfondies.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

CAS: 50-00-0 formaldéhyde

EC50 2 mg/l/48h (Daphnia magna)

LC50 100 mg/l/96h (Lepomis macrochirus)

IUCLIĎ

24 mg/l/96h (Pimephales promelas)

(suite page 6)

Page: 6/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 16.11.2022

Nom du produit: T-CAL® Standard 0.02 NTU

(suite de la page 5)

12.2 Persistance et dégradabilité

CAS: 50-00-0 formaldéhyde

OECD 301 D 99 % / 28 d (facilement biodégradable) (Closed Bottle Test) (37% solution)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pow = coefficient de partage octanol/eau

log Pow < 1 = Ne s'accumule pas dans les organismes.

CAS: 50-00-0 formaldéhyde

log Pow 0,021 (.)

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes Une pénétration dans l'environnement est à éviter.
- · Pollution des eaux :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

16 05 09 produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA	néant		
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, IMDG, IATA	néant		
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
· ADR, IMDG, IATA · Classe	néant		
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant		
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.		
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.			
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.			
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus		

Page : 7/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 16.11.2022

Nom du produit: T-CAL® Standard 0.02 NTU

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs non réglementé
- · Réglement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est compris

Réglement (CE) No 1334/2000 instituant un régime communautaire de contrôles des exportations de biens et technologies à double usage (Dual-Use): LE

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :

Aucun des composants n'est compris

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est compris.

LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (≥ 0,1 % (w/w).

- · Directive 2012/18/UE (SEVESO III):
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 72
- · Indications sur les restrictions de travail : non nécessaire
- · Prescriptions nationales :
- Indications sur les restrictions de travail en Suisse :

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Remarques pour formation.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

· Phrases importantes

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H331 Toxique par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

Acronymes et abréviations:

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

STOT: specific target organ toxicity

SE: single exposure RE: repeated exposure

Page: 8/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 16.11.2022 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 16.11.2022

Nom du produit: T-CAL® Standard 0.02 NTU

(suite de la page 7)

EC50: half maximal effective concentration IC50: hallf maximal inhibitory concentration NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B

· Sources

Les données proviennent des fiches signalétique du fabriquant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence. IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)

* Données modifiées par rapport à la version précédente